

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,

Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,

Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;

Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,

Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,

Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,

Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,

Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,

Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,

Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,

Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,

Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,

Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,

Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

3 BIS OBJET: Appel à candidatures "Trame Noire" - Accompagnement des communes dans la lutte contre la pollution lumineuse

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-24, L1122-30, et L3221-5 ;

Vu la décision du Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement d'attribuer en date du 8 mars 2023 un marché public de services visant à informer et sensibiliser les autorités communales à la mise en place d'une trame noire en Wallonie au bureau d'études « BIOTOPE-ENVIRONNEMENT » ;

Considérant que l'excès d'éclairage nocturne présente des répercussions néfastes sur la biodiversité, sur les espèces pollinisatrices, sur la santé humaine et sur la consommation d'énergie ;

Considérant que l'engagement volontaire des communes est nécessaire pour atteindre et dépasser les objectifs européens de réductions de consommation d'énergie électrique et d'émissions de CO² à travers des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique ;

Considérant que le Conseil communal a pris connaissance des modalités de candidature et des engagements liés à la participation à l'appel « *Trame noire* » ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE A L'UNANIMITE:

Article 1er

De marquer son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature à l'appel « *Trame noire* » et de déclarer que les renseignements mentionnés dans ce dossier de candidature sont exacts et complets.

Article 2

De s'engager, pour autant que le dossier de candidature soit sélectionné, à :

- 1. Mettre en place une politique relative à l'éclairage public, comprenant notamment :
 - une phase de diagnostic (inventaire des points lumineux communaux, bilan détaillé de leurs consommations énergétiques, estimation du potentiel de développement de la sobriété et de l'efficience énergétique, évaluation de la sensibilité du territoire aux émissions lumineuses nocturnes);
 - 1. une phase de **concertation** et de **planification** visant à établir un plan d'actions pour réduire efficacement la pollution lumineuse à l'échelle communale ;
 - 1. une phase de **décision** pour une mise en œuvre des actions, que ce soit par le gestionnaire du réseau de distribution des actions pour l'éclairage public communal ou par les autres parties-prenantes ;
- Mettre à disposition une salle de réunion à plusieurs reprises en 2024 pour la tenue de réunions de concertation accompagnées par BIOTOPE-ENVIRONNEMENT et regroupant les parties-prenantes (responsables communaux, Police, gestionnaire du réseau de distribution, commissions consultatives, associations, citoyens);
- Communiquer activement autour de la politique communale en matière d'énergie et de sobriété lumineuse, notamment via les bulletins communaux, communiqués de presse, site web...

Article 3

De charger le Service Transition de transmettre le dossier de candidature ainsi que la présente délibération à BIOTOPE-ENVIRONNEMENT pour le **15 février 2024 au plus tard**, et de mandater un responsable du Service Transition à participer aux réunions relatives à cet appel à projets.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS